Consultez ce mail dans votre navigateur

iteipmai

Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Octobre 2021

Sommaire

Approbation des substances actives, de base et à faible risque
Approbation des substances actives
Non-approbation des substances actives
Approbation des substances de base
Non-approbation des substances de base
Approbation des substances à faible risque
Non-approbation des substances à faible risque
Modifications des conditions d'approbation
Prolongation de la période d'approbation

Evaluation de risque
Evaluations de risque des substances actives
Evaluations de risque des substances de base
Evaluations de risque des substances à faible risque

Limites maximales de résidus
Evaluations des LMR existantes
Modifications des LMR
Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des conditions d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Prolongation de la période d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Evaluations de risque des substances actives

Evaluations de risque des substances actives

***Bacillus thuringiensis* subsp. *kurstaki* strain ABTS-351**
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance *Bacillus thuringiensis* subsp. *kurstaki* strain ABTS-351.
>> Lien

***Spodoptera exigua* multicapsid nucleopolyhedrovirus (SeMNPV)**
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risques de la substance SeMNPV.
>> Lien

Evaluations de risque des substances de base

huile essentielle de citron (CAS 112-05-0)
L'EFSA vient de publier un avis scientifique concernant la demande d'utilisation de la substance de base *huile essentielle de citron* pour des utilisations en tant qu'acaricide, insecticide et fongicide en arboriculture (agrumes).
>> Lien

Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes

Abamectin (CAS 71751-41-2) - article 43
La commission européenne a demandé à l'EFSA un avis scientifique sur quelques LMR de la substance active abamectin.
>> Lien

Modifications des LMR

RÈGLEMENT (UE) 2021/1795 DE LA COMMISSION
terbuthylazine
Modification des LMR pour la substance active citée ci-dessus.
Règlement applicable depuis le 06/11/2021.
>> Lien

RÈGLEMENT (UE) 2021/1804 DE LA COMMISSION
bentazone (dans les pois non écossés)
Modification des LMR pour la substance active citée ci-dessus.
Règlement applicable depuis le 02/11/2021.
>> Lien

RÈGLEMENT (UE) 2021/1807 DE LA COMMISSION
acibenzolar-S-méthyle, azoxystrobine, clopyralide, cyflufénamid, extrait aqueux des graines germées de *Lupinus albus* doux, fludioxonil, fluopyram, fosétyl, métazachlore, oxathiapiproline, tébufénozide et thiabendazole
Modification des LMR pour les substances actives citées ci-dessus.
Règlement applicable à partir du 6 novembre 2021 en ce qui concerne la LMR pour le fluopyram dans les fèves de soja.
Règlement directement applicable pour les autres substances actives.

A noter:
- Oxathiapiproline: les LMR passent de 0,02 mg/kg à 10 mg/kg sur basilic et fleurs comestibles;
- Fosétyl-Al: les LMR passent de 2 mg/kg à 200 mg/kg sur raifort, incluant pissenlit et gentiane jaune (racine), et de 75 mg/kg à 400 mg/kg sur fines herbes;
- Metazachlore: la LMR passe de 0,02 mg/kg à 0,1 mg/kg sur laitues;
- Penthiopyrade: les LMR passent de 15 mg/kg à 20 mg/kg sur les céleris branche et le fenouil.

>> Lien

RÈGLEMENT (UE) 2021/1810 DE LA COMMISSION
cyprodinil
Modification des LMR pour la substance active citée ci-dessus.
Règlement applicable depuis le 04/11/2022.
>> Lien

RÈGLEMENT (UE) 2021/1841 DE LA COMMISSION
6-benzyladénine et aminopyralide
Modification des LMR pour les substances actives citées ci-dessus.
Règlement applicable à partir du 10 mai 2022.
>> Lien

RÈGLEMENT (UE) 2021/1842 DE LA COMMISSION
flupyradifurone et acide difluoroacétique
Modification des LMR pour les substances actives citées ci-dessus.
Règlement applicable à partir du 10 mai 2022 en ce qui concerne les LMR de flupyradifurone dans les feuilles de vigne et d'acide difluoroacétique dans le maïs et les fèves de cacao.
Règlement applicable 10/11/2021.
>> Lien

RÈGLEMENT (UE) 2021/1864 DE LA COMMISSION
amisulbrome, flubendiamide, meptyldinocap, métaflumizone et propinèbe
Modification des LMR pour les substances actives citées ci-dessus.
Règlement applicable à partir du 14 mai 2022.
>> Lien

RÈGLEMENT (UE) 2021/1881 DE LA COMMISSION
imidaclopride
Modification des LMR pour la substance active citée ci-dessus.
Règlement applicable à partir du 16 mai 2022.
>> Lien

RÈGLEMENT (UE) 2021/1884 DE LA COMMISSION
chlorantraniliprole (dans les légumineuses séchées).
Modification des LMR pour la substance active citée ci-dessus.
Règlement applicable au 17/11/2021.
>> Lien

Propositions de modifications des LMR

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Règlementations diverses

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Divers

• Site E-Phy (ANSES): Retrait du marché des produits à base des substances alpha-cyperméthrine, carbétamide, cyproconazole, fénoxycarb, myclobutanil et oryzalin
>> Lien

• ANSES: Bulletins des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants
>> Octobre 2021
>> Novembre 2021

• Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.
Version du 13 octobre 2021.
>> Lien

• PV Réunion Comité de suivi des AMM - ANSES - 23/09/21
Le point suivant a été abordé:
S-métolachlore : détection dans les eaux destinées à la consommation humaine.
=> Avis consultatif du comité de suivi des AMM (CSAMM): Mesures de gestion limitant les dépassements de métabolites du S-métolachlore dans les eaux destinées à la consommation humaines (EDCH).
>> Lien

• PV Réunions Comité de suivi des AMM - ANSES - 07/07/21
Les points suivants ont été abordés:
Point 1 - Détection de terbuthylazine dans les eaux de surface
Point 2 - S-métolachlore : détection dans les eaux destinées à la consommation humaine.
>> Lien

• Consultation du public : projet de décret fixant les conditions d'inscription sur les listes des produits de biocontrôle (art. L. 253-5 et L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime)
Consultation ouverte du 02 au 23 novembre 2021.
>> Lien

• Consultation du public : Avis de participation du public par voie électronique en application de l'article L 123-19 du Code de l'environnement relative au Projet de Plan stratégique national de la Politique Agricole Commune 2023-2027
Consultation ouverte du 13 novembre au 12 décembre 2021.
>> Lien

Retourner au sommaire

***Veille réglementaire* est une lettre publiée par iteipmai.**

iteipmai
3 Belle Tête - Melay - 49120 Chemillé-en-Anjou
www.iteipmai.fr

ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

Se désabonner | Report spam

Envoyé avec le logiciel ActiveTrail